





Prestations pour l'année 2016

Remboursement à 100% des frais réels dans la limite du tableau ci-dessous

NATURE DE RISQUES	Montant des remboursements	Forfait des remboursements
<p style="text-align: center;">RISQUES GRAVES</p> <p>1 - Honoraires</p> <p>a) Médecin ou chirurgien effectuant un acte coté en K par la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, à l'exception des actes qui figurent au chapitre IX (Stomatologie, sauf des actes D et E - Chirurgie des maxillaires ou des parties molles dont le coefficient est égal ou supérieur à quinze) et au chapitre XIII (médecin physique)</p> <p>- Anesthésiste - Réanimateur</p> <p>- Transfusion sanguine</p> <p>- Assistance opératoire</p> <p>- Radiodiagnostic en cours d'hospitalisation</p> <p>b) Traitements par Curie-Roentgen ou Télécobalthérapie</p> <p>c) Sage-femme effectuant des actes d'obstétrique</p> <p>d) Garde-malade à domicile</p> <p>2 - Hospitalisation (sauf en cas de maternité, la veille et le jour de l'accouchement et pendant les 10 jours qui suivent)</p> <p>Prix de journée :</p> <p>- Hôpitaux de l'assistance • Service chirurgie publique</p> <p style="padding-left: 40px;">• Service médecine</p> <p>- Maison de santé, clinique • Service chirurgie hôpital privé.....</p> <p style="padding-left: 40px;">• Service médecine</p> <p>- Sanatorium, préventorium, aérium</p> <p>a) Frais annexes si non compris dans le prix de journée :</p> <p>Pharmacie obligatoire et pharmacie prescrite en cours d'hospitalisation</p> <p>Frais de salle d'opération</p> <p>b) Transport du malade : Maximum par hospitalisation</p>	<p>↑</p> <p>100% du tarif de convention</p> <p>↓</p>	<p>139,85 €</p>

MATERNITE		
- Frais d'accouchement (non cumulables avec l'indemnisation d'une césarienne) :		
Accouchement simple		1 893,63 €
Accouchement gémellaire		3 158,46 €
Transport : Maximum par maternité		139,85 €
FRAIS PHARMACEUTIQUES & ANNEXES		
- Pharmacie		
- Analyses		
- Orthopédie et prothèse (sauf l'orthopédie dento-faciale et..... la prothèse dentaire)		
- Optique		
SOINS MEDICAUX		
a) Omnipraticien, spécialiste, neuro-psychiatre, agrégé et..... médecin ou chirurgien des hôpitaux :		
- Consultation :	<ul style="list-style-type: none"> • Omnipraticien • Spécialiste • Neuropsychiatre, agrégé, médecin ou chirurgien des hôpitaux 	
- Visite :	<ul style="list-style-type: none"> • Omnipraticien • Spécialiste • Neuropsychiatre 	
- Majoration :	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du dimanche • Visite de nuit 	
- Indemnité kilométrique		

100% du tarif de convention

TARIF 2016
2 niveaux tarifaires adultes et enfants

Adulte / 178 € par mois (y compris assistance rapatriement)
 Enfant / 139 € par mois (y compris assistance rapatriement)

Cotisations 2016 :

	trimestriel	semestriel	annuelle
Adulte	534 €	1 068 €	2 136 €
Enfant	418 €	836 €	1 672 €